

F03 “MACHINES” OU MACHINES MOTRICES À LIQUIDES (à liquides et fluides élastiques F01; “machines” à déplacement positif à liquides F04); **MÉCANISMES MOTEURS À VENT, À RESSORTS, À POIDS; PRODUCTION D’ÉNERGIE MÉCANIQUE OU DE POUSSÉE PROPULSIVE PAR RÉACTION, NON PRÉVUE AILLEURS**

F03C MACHINES MOTRICES À DÉPLACEMENT POSITIF ACTIONNÉES PAR DES LIQUIDES (moteurs à déplacement positif à liquides et fluides compressibles F01; “machines” à déplacement positif à liquides F04; dispositifs de manœuvre fonctionnant par pression de fluide F15B; transmissions par fluide F16H)

Note

Il est important de tenir compte des notes qui précèdent la classe F01, spécialement des définitions des expressions “déplacement positif”, “machines à piston rotatif”, “machines à piston oscillant”, “piston rotatif”, “organes coopérants”, “mouvement des organes coopérants”, “dents ou parties équivalentes de prise” et “axe interne”.

1/00 Machines motrices à liquide à pistons alternatifs

- 1/007 . avec un seul cylindre et un piston à double action [5]
- 1/013 . avec un seul cylindre et un piston à simple action [5]
- 1/02 . avec des cylindres multiples et caractérisées par le nombre ou la disposition des cylindres (avec cylindres mobiles F03C 1/22; du type à parois élastiques F03C 5/02)
- 1/03 . . le mouvement dans deux directions étant obtenu par deux moteurs à liquide à simple action, chacun agissant dans une direction [5]
- 1/04 . . avec cylindres disposés en étoile ou en éventail
- 1/047 . . . les moyens coopérant avec un élément actionné aux extrémités extérieures des cylindres [5]
- 1/053 . . . les moyens coopérant avec un élément actionné aux extrémités intérieures des cylindres [5]
- 1/06 . . les axes des cylindres étant sensiblement coaxiaux, parallèles ou inclinés par rapport à l’axe de l’arbre principal
- 1/08 . Systèmes particuliers de distribution à tiroirs les concernant (pour les machines motrices à cylindres multiples F03C 1/34; pour les machines motrices à déplacement positif en général F01L)
- 1/10 . . actionnés par le piston ou la tige de piston
- 1/12 . . . mécaniquement [5]
- 1/14 . . actionnés par le liquide entraînant la machine motrice [5]
- 1/16 . . Commande, compensation ou amortissement de la vitesse [5]
- 1/20 . . spécialement adaptés à des machines motrices engendrant des vibrations uniquement
- 1/22 . avec cylindres mobiles
- 1/24 . . dans lesquels le liquide déplace exclusivement un ou plusieurs pistons en mouvement alternatif dans des cylindres rotatifs
- 1/247 . . . avec des cylindres disposés en étoile ou en éventail [5]
- 1/253 . . . les axes des cylindres étant sensiblement coaxiaux ou parallèles à l’axe de l’arbre principal [5]
- 1/26 . adaptées pour une utilisation particulière ou combinées avec les appareils qu’elles entraînent (si c’est l’aspect concernant les appareils entraînés qui prédomine, voir les classes appropriées concernant les appareils considérés)
- 1/28 . Pistons spécialement adaptés à ces machines motrices [5]

- 1/30 . Cames spécialement adaptées à ces machines motrices [5]
- 1/32 . Cylindres spécialement adaptés à ces machines motrices [5]
- 1/34 . Organes de distribution spécialement adaptés à des machines motrices à cylindres multiples [5]
- 1/36 . . Organes de distribution cylindriques [5]
- 1/38 . . Organes de distribution plats ou similaires [5]
- 1/40 . Commande spécialement adaptée à ces machines motrices [5]
- 2/00 Moteurs à piston rotatif** (dans lesquels le liquide déplace exclusivement un ou plusieurs pistons en mouvement alternatif dans des cylindres rotatifs F03C 1/24) [3]

Note

Le groupe F03C 2/30 a priorité sur les groupes F03C 2/02 à F03C 2/24. [3]

- 2/02 . du type à engrènement, c. à d. avec mouvement de translation circulaire des organes coopérants, chaque organe ayant le même nombre de dents ou de parties équivalentes de prise [3]
- 2/08 . du type à engrènement extérieur, c. à d. avec un engagement des organes coopérants semblable à celui d’engrenages dentés [3]
- 2/22 . du type à axe interne, avec mouvement relatif des organes coopérants dans le même sens aux points d’engagement, ou avec l’un des organes coopérants fixe et l’organe interne ayant plus de dents ou de parties équivalentes de prise que l’organe externe [3]
- 2/24 . du type à contre-engrènement, c. à d. avec mouvement relatif des organes coopérants en sens opposé aux points d’engagement [3]
- 2/30 . possédant les caractéristiques couvertes par au moins deux des groupes F03C 2/02, F03C 2/08, F03C 2/22, F03C 2/24 ou par l’un de ces groupes en combinaison avec un autre type de mouvement entre les organes coopérants [3]
- 4/00 Moteurs à piston oscillant [3]**
- 5/00 Autres machines motrices**
- 5/02 . du type à parois élastiques